

Au reste, le prodige dont elle parle a paru tellement incontestable aux avocats de la cause de béatification, que l'un d'eux n'a pas craint de l'exposer dans les termes suivants à la S. Congrégation des Rites : « La Servante de Dieu ne pénétrait pas seulement le sens caché des saintes Ecritures, don qui lui fut accordé d'une manière permanente durant tout le cours de sa vie; mais, sans le secours d'aucune version et sans interprète, elle comprenait ce qu'elle chantait ou récitait en latin, quoiqu'elle n'eût jamais étudié cette langue. Ces lumières jaillissaient de son esprit en toute occasion. Les passages de la sainte Ecriture lui venaient si à propos, qu'il semblait que l'Esprit qui les a dictés les exprimait par sa bouche. (Pièce du procès intitulée : *Summarium*, imprimée à Rome en 1877, page 135). »

Quoique dans sa communauté on ne connût pas tout ce qui se passait dans son âme, ni toutes les grâces que Dieu lui accordait, sa conduite si édifiante, son intelligence si élevée, les éclairs de lumière surnaturelle qu'elle laissait échapper dans ses conversations, même sans s'en apercevoir, la faisaient regarder comme un esprit supérieur et une âme que Dieu mettait en réserve pour des desseins particuliers. Toutes croyaient voir en elle l'un des plus riches présents que Dieu puisse faire à une communauté : aussi fut-elle admise à la profession avec tout l'empressement possible, puisqu'elle prononça ses vœux le jour même où finissaient les deux années de noviciat exigés par la règle.

Ce ne fut pas tout néanmoins : car l'opinion que l'on avait de sa vertu et de son intelligence des choses surnaturelles, la fit presque aussitôt regarder comme la plus